



- Avis personnel

Le résultat du vote de l'Assemblée des Habitants, i.e. les 3 thématiques ayant récolté le plus de voix, est le suivant :

- Renforcer les liens entre les gens
- Loisirs et culture participative
- Climat et environnement

Les projets proposés par les Auderghemois.e.s en 2021 devront donc s'inscrire dans l'une de ces 3 grandes thématiques pour être recevables (critères d'éligibilité) ;

Il convient dès lors de remplacer l'article 5.4 'Thématiques prioritaires' du Règlement « Budget Partagé » selon la disposition suivante :

« Article 5.4. Thématiques prioritaires

En 2021, les idées de projets doivent s'inscrire dans l'une des 3 thématiques suivantes, définies par l'Assemblée des Habitants en date du 10/12/2020 :

- Renforcer les liens entre les gens
- Loisirs et culture participative
- Climat et environnement

Chaque année, l'Assemblée des Habitants d'Auderghem a la possibilité de proposer d'autres thématiques lors de l'évaluation annuelle du dispositif. »

En fin d'année 2021, lors de l'évaluation annuelle du dispositif et conformément au Règlement du Budget Partagé, l'Assemblée des Habitants d'Auderghem évaluera le dispositif mis en place pendant l'année écoulée et aura la possibilité de proposer d'autres thématiques pour l'année à venir (2022).

DECIDE

De remplacer comme suit l'article 5.4. « Thématiques Prioritaires » du Règlement communal « Budget Partagé » pour qu'y soient intégrées les 3 thématiques 2021 définies par l'Assemblée des Habitants en décembre 2020 :

« Article 5.4. Thématiques prioritaires

En 2021, les idées de projets doivent s'inscrire dans l'une des 3 thématiques suivantes, définies par l'Assemblée des Habitants en date du 10/12/2020 :

- Renforcer les liens entre les gens
- Loisirs et culture participative
- Climat et environnement

Chaque année, l'Assemblée des Habitants d'Auderghem a la possibilité de proposer d'autres thématiques lors de l'évaluation annuelle du dispositif. »

Le Conseil approuve le projet de délibération.

28 votants : 28 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,  
(s) Etienne Schoonbroodt

Le Président,  
(s) Christophe Magdalijns

POUR EXTRAIT CONFORME  
Auderghem, le 26 février 2021

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Schoonbroodt

Didier Gosuin





ALDUS GEDAAN EN BERAADSLAAGD IN ZITTING.

De Gemeentesecretaris,  
(g) Etienne Schoonbroodt

De Voorzitter,  
(g) Christophe Magdalijs

VOOR EENSLUIDEND AFSCHRIFT  
Oudergem, 26 februari 2021

De Gemeentesecretaris,

De Burgemeester,

Etienne Schoonbroodt

Didier Gosuin